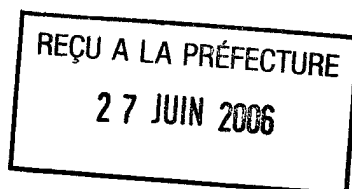


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/III-11e/11
Séance du 23 JUIN 2006



CONSEIL ET ASSISTANCE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN AUX SCOT

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la 11^e commission et des commissions réunies,
- VU la délibération n° 2005/IV – 5^e/23 du Conseil Général en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée et donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de ce dossier,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accepte d'étendre le champ opératoire de la subvention allouée à l'ADAUHR à l'assistance et aux conseils aux autorités compétentes en charge des SCOT,
- ❖ Maintient les modalités d'attribution de l'aide financière aux études des SCOT.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRÉSIDENT

Charles EUTTNER